



# AVIS PUBLIC

---

## **AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 399-2026 SUR LE COLPORTAGE (RM 220)**

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné de ce qui suit :

Lors de la séance tenue le 9 mars 2026, le Conseil du Village d'Abercorn a adopté le Règlement numéro 399-2026 sur le colportage.

Ce règlement a pour objet de réglementer les activités de colportage et de sollicitation sur le territoire du Village d'Abercorn, notamment par l'obligation d'obtenir un permis et par l'établissement de conditions d'exercice.

Ce règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville situé au 10, rue des Églises Ouest, à Abercorn aux jours et heures normales d'ouverture, soit de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au jeudi (le bureau est fermé les vendredis). Il est également disponible sur le site Internet du Village au [www.abercorn.ca](http://www.abercorn.ca).

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Abercorn, ce 26 mars 2026

A handwritten signature in blue ink that reads "Jean-François Grandmont". The signature is written in a cursive, flowing style.

Me Jean-François Grandmont, OMA  
Directeur général et greffier-trésorier